

DéCONSTRUCTION DES BATEAUX DE PLAISANCE : la réforme est reportée...

En reportant d'un an la réforme de la déconstruction des bateaux de plaisance, le Parlement donne raison à la Fédération des Industries Nautiques (FIN) qui appelle le gouvernement à ne plus faire de l'écologie un prétexte au clivage politique.

Réuni en Commission Mixte Paritaire dans le cadre de la proposition de loi sur l'économie bleue, le Parlement a décidé, hier soir, de retarder d'un an la mise en place d'une filière REP en matière de déconstruction des bateaux de plaisance.

Depuis plusieurs mois, la Fédération des Industries Nautiques (FIN), rejointe par la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) et l'Association pour une Plaisance Eco Responsable (APER), alertaient le Gouvernement sur les risques économiques que faisait peser, sur l'ensemble du secteur nautique, un dispositif qui ne disposait pas d'étude d'impact réelle et sérieuse. Le monde économique, associatif et politique de la plaisance et du nautisme réclamaient seulement une année supplémentaire afin d'élaborer un modèle économique cohérent et réaliste au regard des enjeux de la filière et des intérêts des entreprises françaises. Alors qu'en moyenne une filière REP réclame quatre années de mise en place, la ministre de l'écologie donnait à peine quelques mois à la filière nautique et à l'Administration pour s'organiser.

Face à la brutalité de la méthode, la Fédération des Industries Nautiques s'en est alors remise à la sagesse du Parlement. Son appel a été entendu par des députés et des sénateurs, de la majorité comme de l'opposition. Le monde du nautisme et de la plaisance français tient aujourd'hui à remercier plus particulièrement les rapporteurs Arnaud LEROY, député des français de l'étranger et Didier MANDELLI, sénateur de Vendée, ainsi que les députés Christophe CARESCHE et Yannick MOREAU et les sénateurs Michel VASPART et Annick BILLON pour leur implication dans ces débats. En conscience, ils ont su dépasser les logiques partisans dans l'intérêt général.

Dans ces conditions, la Fédération des Industries Nautiques confirme son attachement au développement d'une filière REP de déconstruction. Son président, Yves LYON-CAEN avait d'ailleurs saisi les présidents des commissions du développement durable, du Sénat et de l'Assemblée nationale, pour leur indiquer que si un temps raisonnable était accordé, il s'engagerait dans la création d'un éco organisme. *« Nous en avons la volonté et l'expérience, puisque nous gérons la filière de déconstruction depuis 2009 et que nous venons de créer un éco organisme en charge des déchets pyrotechniques »* leur écrivait-il le 31 mars dernier. La triple étude de terrain conduite par l'APER viendra compléter utilement celle de l'ADEME dans quelques mois, ce qui permettra d'ajuster un modèle économique et juridique qui n'handicape pas les économies littorales.

Satisfaite de la décision de la CMP, la Fédération des Industries Nautiques demande au gouvernement de respecter la décision des parlementaires. Elle s'inquiète de la tentation répétée d'opposer l'économique à l'écologique. La FIN rappelle que le monde nautique dans son ensemble, ses 5 000 entreprises comme ses 9 millions de pratiquants, contribuent à la valorisation des espaces marins dans le respect de la liberté des pratiques et des usages nautiques. Ils sont une composante essentielle de la croissance bleue des territoires qui méritent qu'on écoute et respecte leur parole.